

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VILLENEUVE EN PERSEIGNE**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 09.01.2017**  
**À 19 heures 30 à la maison des services publics de la**  
**Fresnaye-sur-Chédouet**  
**72 600 Villeneuve-en-Perseigne**

Date de la convocation : 04.01.2017

Membres en exercice : 49

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

L'an Deux Mille dix-sept, le 09 janvier à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 04.01.2017, se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	EXCUSE/REPRESENTE	ABSENT
1	Monsieur	ANFRAY Dominique		Excusé	
2	Monsieur	PICHON Jean-Pierre			X
3	Monsieur	LELANEK David			X
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Madame	OLIN Aurore	X		
6	Monsieur	TROTTET André	X		
7	Monsieur	FRADET Claude	X		
8	Monsieur	VIOLET Alain	X		
9	Monsieur	BANKOLE Alain		Pouvoir à A.VIOLET	
10	Madame	PRODHOMME Martine	X		
11	Madame	ANFRAY Liliane	X		
12	Monsieur	ADAM Cyril	X		
13	Madame	PATEL Pascale	X		
14	Madame	CERTAIN Lise		Excusée	
15	Madame	TALVARD Floriane	X		
16	Madame	PRINCE Nathalie		Excusée	
17	Monsieur	TRILLES Jonathan	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	PINTIAUX Gérard		Excusé	
20	Madame	LINQUETTE Martine	X		
21	Monsieur	BEUNECHE Alain	X		
22	Monsieur	PARQUET Jean-Francis	X		
23	Monsieur	MORIN Emmanuel		Excusé	
24	Madame	VALLET Isabelle	X		
25	Monsieur	RAGO Michel	X		
26	Monsieur	RICHARD Pascal			X
27	Monsieur	LAVOINE Thierry	X		

28	Monsieur	LAMBOURG Jean-Claude	X		
29	Madame	RIALLAND Audrey		Excusé	
30	Monsieur	JANVIER Gérard		Excusé	
31	Monsieur	FAVIER Antoine	X		
32	Monsieur	DE GALBERT Bruno		Excusé	
33	Madame	MAYBON Martine			X
34	Monsieur	MONTHULÉ Xavier	X		
35	Madame	ROSE Christiane		Pouvoir à X.MONTHULE	
36	Monsieur	TRUCHET Jean-Marc		Excusée	
37	Monsieur	DAVOUST Emmanuel	X		
38	Monsieur	LEGRAND Bernard	X		
39	Monsieur	FIRMESE Jean-Marie	X		
40	Madame	CANTE Dominique	X		
41	Monsieur	GOMMARD Marthial	X		
42	Monsieur	JEGO Jean-Yves	X		
43	Monsieur	PELÉ Dany		Excusé	
44	Monsieur	LOISON Francis	X		
45	Madame	CHARPENTIER Maryline		Excusée	
46	Monsieur	GAUTIER Régis		Excusé	
47	Monsieur	CAMUS Christian	X		
48	Madame	NOUZILLE Laëtitia		Excusée	
49	Monsieur	MOUSSAY Alain			X

Secrétaire de séance: TRILLES Jonathan

Le nombre de présents est de 28 pour les deux 1ères délibérations, puis passe à 29 avec 2 pouvoirs soit 31 votants

#### **Documents fournis :**

- PV de la séance du 19.12.2016
- La convention de la bibliothèque
- Invitation de la cérémonie des vœux 2017

#### **Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet d'aménagement du hameau du Buisson
- Demande de subvention au titre du FDAU pour le projet d'aménagement du hameau du Buisson
- Convention de gestion pour la bibliothèque avec la CUA
- Avenant à chaque contrat autre que les marchés pour notifier le changement de trésorerie
- Renouvellement du contrat de maintenance OTIS

#### **2017-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entériner les décisions prises à la séance du 19.12.2016.

**2017-02: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU HAMEAU DU BUISSON**

La commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne a décidé par délibération du 02.11.2015 de lancer l'opération d'aménagement de la traversée du hameau du buisson sur la commune déléguée de Saint Rigomer-des-Bois

Cette opération consiste à améliorer la sécurité routière sur la RD 311 pour un ralentissement des véhicules et le passage des piétons, en la réalisation d'un dévoiement de la route départementale, d'une allée piétonne et de parkings.

Ce projet répond aux conditions d'éligibilités relatives à l'attribution des aides prévues, au titre De la dotation parlementaire.

Il est présenté le plan de financement suivant :

<b>POSTES DE DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>taux</b>
Maîtrise d'œuvre	21 430	Maître d'ouvrage : la commune	305 560	79 %
Voirie-signalisation	240 000	Conseil Départemental FDAU	20 000	5 %
Chemins piétons	22 600	NCR Région	27 500	7 %
Aménagements paysagers	40 800	Union européenne - LEADER 2014-2020	15 000	4 %
Aménagement qualitatif des abords de la salle communale	16 250	Etat : action parlementaire	20 000	5 %
Éclairage public	46 980			
<b>TOTAL</b>	<b>388 060 HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>388 060 € HT</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet d'investissement de l'opération relative à l'aménagement routier de la traversée du hameau du buisson sur la commune déléguée de Saint Rigomer-des-Bois, tel que présenté dans le dossier de demande de subvention
- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017 à la section d'investissement pour le financement de la dite opération
- De Solliciter une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour le projet « Aménagement du Hameau du Buisson, porte d'entrée du Massif de Perseigne » à hauteur de 20 000 €
- D'habiliter M. le Maire à signer tous les documents référents aux demandes de subvention et au bon déroulement de la dite opération.

## **2017-03 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAU POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU HAMEAU DU BUISSON**

La commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne a décidé par délibération du 02.11.2015 de lancer l'opération d'aménagement de la traversée du hameau du buisson sur la commune déléguée de Saint Rigomer-des-Bois

Cette opération consiste à améliorer la sécurité routière sur la RD 311 pour un ralentissement des véhicules et le passage des piétons, en la réalisation d'un dévoiement de la route départementale, d'une allée piétonne et de parkings.

Vu l'étude réalisée par le CAUE en date du 18.12.2012

Ce projet répond aux conditions d'éligibilités relatives à l'attribution des aides prévues par le Département, au titre du fonds départemental d'aménagement urbain (FDAU).

Il est présenté le plan de financement suivant :

<b>POSTES DE DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>taux</b>
Maîtrise d'œuvre	21 430	Maître d'ouvrage : la commune	305 560	79 %
Voirie-signalisation	240 000	Conseil Départemental FDAU	20 000	5 %
Chemins piétons	22 600	NCR Région	27 500	7 %
Aménagements paysagers	40 800	Union européenne - LEADER 2014-2020	15 000	4 %
Aménagement qualitatif des abords de la salle communale	16 250	Etat : action parlementaire	20 000	5 %
Éclairage public	46 980			
<b>TOTAL</b>	<b>388 060 HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>388 060 € HT</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet d'investissement de l'opération relative à l'aménagement routier de la traversée du hameau du buisson sur la commune déléguée de Saint Rigomer-des-Bois, tel que présenté dans le dossier de demande de subvention
- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017 à la section d'investissement pour le financement de la dite opération
- De Solliciter une subvention auprès du Département de la Sarthe, au titre du FDAU pour le projet « Aménagement du Hameau du Buisson, porte d'entrée du Massif de Perseigne » à hauteur de 20 000 €

- D'habiliter M. le Maire à signer tous les documents référents à la demande de subvention et au bon déroulement de la dite opération.

### **Arrivé de M. ADAM CYRIL, le nombre des votants passe à 31**

### **2017-04 CONVENTION DE GESTION POUR LA BIBLIOTHEQUE AVEC LA CUA**

La bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte. Les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social (extrait du manifeste de l'UNESCO)

Par délibération du 24.01.2013, les 35 communes de la communauté urbaine ont approuvé la compétence facultative : gestion des bibliothèques telle que défini dans l'arrêté interpréfectoral de 1999.

L'objectif est de faire que les usagers bénéficient dans chaque bibliothèque de la qualité de service de tout le réseau à proximité de chez eux. A terme, il est souhaité que soit mis en place un système de carte unique pour tout le territoire assorti à un système informatique de gestion unique et une libre circulation des documents entre tous les points de lecture.

Un diagnostic de l'état du réseau de lecture publique préconisait notamment de régulariser les modalités de gestion des bibliothèques. C'est pourquoi est proposée une convention de gestion passée entre la commune et la CUA.

Cette convention fixe les modalités de fonctionnement et de financement des bibliothèques du réseau. La communauté urbaine assure l'équilibre financier de chaque structure, dont la gestion est assurée par la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider la convention de gestion de la bibliothèque avec la CUA
- D'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer la convention de gestion et tous documents relatifs à ce dossier

### **2017-05 AVENANT A CHAQUE MARCHE POUR NOTIFIER LE CHANGEMENT DE TRESORERIE**

La trésorerie de Saint Paterne ferme ses portes au 31.12.2016, décision qui a fait l'objet d'un arrêté ministériel du 26.08.2016. Aussi, l'ensemble des opérations qui étaient traitées par celle-ci, sont transférées à la trésorerie de Mamers au 01 janvier 2017, en ce qui concerne La commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne.

A cet effet, le nouveau RIB attribué à notre collectivité, doit être insérer dans chaque marché public de travaux, de services et de fournitures. Un avenant doit donc être conclu et notifié à chaque entreprise titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De conclure un avenant pour matérialiser le changement de trésorerie et le nouveau

RIB, avec chaque entreprise titulaire d'un marché en cours d'exécution (travaux, services, fournitures)

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les avenants relatifs aux nouvelles coordonnées bancaires.

### **2017-06 AVENANT A CHAQUE CONTRAT AUTRE QUE LES MARCHES POUR NOTIFIER LE CHANGEMENT DE TRESORERIE**

La trésorerie de Saint Paterne ferme ses portes au 31.12.2016, décision qui a fait l'objet d'un arrêté ministériel du 26.08.2016. Aussi, l'ensemble des opérations qui étaient traitées par celle-ci, sont transférées à la trésorerie de Mamers au 01 janvier 2017, en ce qui concerne La commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne.

A cet effet, le nouveau RIB attribué à notre collectivité, doit être insérer dans chaque contrat autres que les marchés publics : les baux relatifs aux locations d'immeuble, les contrats de maintenance, les conventions de subvention, les contrats de prêts, les caisses de cotisations...

Un avenant doit donc être conclu et notifié à chaque organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De conclure un avenant pour matérialiser le changement de trésorerie et le nouveau RIB, avec chaque organisme titulaire d'un contrat ou convention en cours de validité
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les avenants relatifs aux nouvelles coordonnées bancaires.

### **2017-07 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE OTIS**

Le contrat de maintenance avec la société OTIS pour la vérification de l'ascenseur installé à la maison des services publics, expire au 31.12.2016. Il convient donc de le renouveler.

Il est proposé un contrat de 2 ans, reconductible 3 fois pour une période d'un an, d'un coût annuel de 2 128.64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De conclure le contrat de maintenance avec la société OTIS pour un montant annuel de 2 128.64 € TTC
- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat et tous documents qui s'y réfère.

### **Questions diverses :**

- Le groupe de travail urbanisme de la CUA se réunit le 10.01.2017 à 14h à Alençon
- Réunion pour l'éclairage public avec la CUA le 16.01.2017 à 14h30 à la MSP
- Réunion de chantier pour le lotissement les Pommiers le 13.01.2017 à 9h à La Fresnaye sur Chédouet
- Réunion OPAH le 25.01.2017 à 9h30 à la MSP
- Réunion assainissement Roullée le 30.01.2017 à 9h15 à la MSP pour début des travaux
- Réunion d'information publique pour les travaux d'assainissement à Roullée le 19.01.2017 à 19h30

La prochaine réunion de Conseil municipal est prévue :



**Le 30.01.2017 à 19h30**

**Réunion de bureau le 16.01.2017 à 18h30 : cette réunion est élargie à l'ensemble des conseillers municipaux afin de faire le point sur les incidences financières liées à l'entrée dans la CUA.**

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 16.01.2017

Le Maire,

André TROTTEY

Qualité	NOM PRENOM	Signature
Monsieur	ANFRAY Dominique	Excusé
Monsieur	PICHON Jean-Pierre	Absent
Monsieur	LELANEK David	Absent
Madame	ALLAIS Brigitte	
Madame	OLIN Aurore	
Monsieur	TROTTEY André	
Monsieur	FRADET Claude	
Monsieur	VIOLET Alain	
Monsieur	BANKOLE Alain	Pouvoir à A.VIOLET
Madame	PRODHOMME Martine	
Madame	ANFRAY Liliane	
Monsieur	ADAM Cyril	
Madame	PATEL Pascale	
Madame	CERTAIN Lise	Excusée
Madame	TALVARD Floriane	
Madame	PRINCE Nathalie	Excusée
Monsieur	TRILLES Jonathan	
Madame	BISSON Nadine	
Monsieur	PINTIAUX Gérard	Excusé
Madame	LINQUETTE Martine	
Monsieur	BEUNECHE Alain	
Monsieur	PARQUET Jean-Francis	

Monsieur	MORIN Emmanuel	Excusé
Madame	VALLET Isabelle	
Monsieur	RAGO Michel	
Monsieur	RICHARD Pascal	Absent
Monsieur	LAVOINE Thierry	
Monsieur	LAMBOURG Jean-Claude	
Madame	RIALLAND Audrey	Excusée
Monsieur	JANVIER Gérard	Excusé
Monsieur	FAVIER Antoine	
Monsieur	DE GALBERT Bruno	Excusé
Madame	MAYBON Martine	Absente
Monsieur	MONTHULÉ Xavier	
Madame	ROSE Christiane	Pouvoir à X.MONTHULE
Monsieur	TRUCHET Jean-Marc	Excusé
Monsieur	DAVOUST Emmanuel	
Monsieur	LEGRAND Bernard	
Monsieur	FIRMESSE Jean-Marie	
Madame	CANTE Dominique	
Monsieur	GOMMARD Marthial	
Monsieur	JEGO Jean-Yves	
Monsieur	PELÉ Dany	Excusé
Monsieur	LOISON Francis	
Madame	CHARPENTIER Maryline	Excusée
Monsieur	GAUTIER Régis	Excusé
Monsieur	CAMUS Christian	
Madame	NOUZILLE Laëtitia	Excusée

Monsieur	MOUSSAY Alain	Absent
----------	---------------	--------